

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-508.9 modifiant le règlement établissant un programme de revitalisation des bâtiments d'habitation.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-508 établissant un programme de revitalisation des bâtiments d'habitation.

L'objectif recherché est de consolider et de bonifier le programme en rendant une nouvelle zone admissible.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 27 mars 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe